Informations de base

1995/0278(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Sucre: organisation commune des marchés OCM (modif. règl. 1785/81 /CEE) **Subject** 3.10.06.07 Sucre	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	MARTINEZ Jean-Claude (NI)	11/12/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	1944	1996-07-23
Agriculture et pêche	1940	1996-06-27

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
21/11/1995	Publication de la proposition législative	COM(1995)0561	Résumé
19/01/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/02/1996	Vote en commission		Résumé
20/02/1996	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0040/1996	
15/03/1996	Débat en plénière		
27/06/1996	Débat au Conseil		
30/07/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
30/07/1996	Fin de la procédure au Parlement		

16/08/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/0278(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/07502

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0040/1996 JO C 078 18.03.1996, p. 0003	20/02/1996	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0150/1996 JO C 117 22.04.1996, p. 0008-0021	27/03/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1995)0561 JO C 028 01.02.1996, p. 0006	21/11/1995	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0412/1996 JO C 174 17.06.1996, p. 0029	27/03/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1996/1599
JO L 206 16.08.1996, p. 0043

Sucre: organisation commune des marchés OCM (modif. règl. 1785/81 /CEE)

1995/0278(CNS) - 27/03/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve la proposition de la Commission.

Sucre: organisation commune des marchés OCM (modif. règl. 1785/81 /CEE)

1995/0278(CNS) - 21/11/1995 - Document de base législatif

OBJECTIF : augmenter de 10.000 tonnes les quotas de production de sucre pour le Portugal afin de permettre le démarrage de la production sucrière dans ce pays comme prévu dans l'acte d'adhésion. CONTENU : La Commission propose l'augmentation suivante des quantités de base de sucre A et B fixées pour le Portugal (continental): - Quantité de base A : 63.636,4 t. (niveau actuel: 54.545,5 t.); - Quantité de base B : 6.363,6 t. (niveau actuel : 5.454,5 t.).

Sucre: organisation commune des marchés OCM (modif. règl. 1785/81 /CEE)

1995/0278(CNS) - 27/03/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Jean-Claude MARTINEZ (NI, F), le Parlement européen accepte que le quota de production de sucre pour le Portugal soit augmenté de 10 000 tonnes et demande que la quantité à reporter soit communiquée à l'Etat membre avant le 1er mars.

Sucre: organisation commune des marchés OCM (modif. règl. 1785/81 /CEE)

1995/0278(CNS) - 30/07/1996 - Acte final

OBJECTIF : augmenter de 10.000 tonnes les quotas de production de sucre pour le Portugal afin de permettre le démarrage de la production sucrière dans ce pays comme prévu dans l'acte d'adhésion. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Règlement 1599/96/CE modifiant le règlement 1785/81/CEE portant OCM dans le secteur du sucre. CONTENU : Le règlement prévoit une augmentation de 100.000 tonnes des quantités de base de sucre A et B fixées pour le Portugal (continental), à savoir : - Quantité de base A : 63.636,4 t. (niveau actuel: 54.545,5 t.); - Quantité de base B : 6.363,6 t. (niveau actuel : 5.454,5 t.). ENTREE EN VIGUEUR : 19/08/1996.